UBLIER CORST THANKS

The chanceller allemand a prononcé au Michatag un discours qui contraste agréalement par la forme avec les manifestations ortatives de ses prédécesseurs, mais, qu'es aunit tert d'accueillir an France comme la peurse d'une ère nouvelle dans nos rapcorts avec l'Allemagne. Personaellement. M. Wirth semble être de bonne foi. Il parie en
lomme de gouvernement conscient de ses
jesponasbilités et des égards dus aux Alliés. Il expose courageusement la véritable étuafion et les moyens d'y faire face. Il est permin de croire qu'il conformera ses actes à
ses paroles aussi longtemps qu'il restera chef
su gouvernement. Seulement comblem de
emps le restera-t-il? NI lui ni les Alliés ne
peuvent se dissimuler que ses adversaires
font porté au pouvoir pour qu'il accompit
une besogne pénible dont les ministres représentant la véritable majorité refusaient de
se charger. Sans donte est-ce une raison de
plus pour nous de l'encourager et de lui fournir les occasions d'affermir son autorité. Toutefois nous se devons pas perdre un instant
de vue que le Cabinet est essentiellement
pastable et que nous ferions le jeu de la
droite du Reichstag en conseptant maintenant des concessions qui resteralent acquictes. Gardons-nous de payer de concessions
définitives quelques avantages éphémères.
En outre, si le lange de M. Wirth est corfect, la situation qui nous est créée continue
de nous inspires de graves préoccupations.
Ce n'est pas sans tristesse que nous entendons le chanceller déclarer qu'il ne recourrapas aux emprants pour payer les dettes de
l'Allemagne. En effet, il n'aura pas besoin
d'employer ce moyen onéreux. Il entrelient
l'espoir légitime d'effectuer régulièrement les
vermements prescrits avec le seul produit des
impôts. La matière imposable daus le Reich
net encor abondante : l'alcoul, le tabac et
la bière, faiblement taxés jusqu'ici, peuvent
rendre des sommes énormes alors qu'en
France ils sont plutôt surtaxés. En conséquence, la France devra continuer d'emprunter à gros int

ter à gros intérêts pour solder les comptes de la reconstitution des régions dévastées, taidis que l'Allemagne intacte accroîtra ses noyens de production avec les capitaux restés

Nous n'aurons pas même la consolation de toucher notre part des vinct millions du marks or dont le traité de Versailles avait stipulé le paiement avant le 1er mai 1921. En effet, comme les obligations prévues par l'accord de Londres, même celles de la tranche A, me seront négociables sur le marché que par petits paquets (et à quels prix?), nous semmes condamnés à n'encuisser aunuellement que des sommes correspondant tout au plus aux intérêts de nos emprunts de reconstitution. Le capital de ces emprunts de reconstitution. Le capital de ces emprunts de reconstitution. Le capital de ces emprunts de reconstitution de la paiem alors que l'Allemagne, même dans le cas invraisemblable de elle paierait la totalité des 132 milliards mis à sa charge, n'aura pas de dette extéritérem et n'aura pae accru sa faible dette fittérieure.

Le discours n'est pas non plus rassurant sur tous les points. Dans le
passage relatif à la Haute-Silésie, M. Wirth
formule une revendication totale fondée sur
des arguments dont l'inexactitude a été
maintes fois démontrée. Il reprend la thèse
soutenne en juin 1919 par le comte Brockforf-Rantsar, adoptée si légèrement par M.
Keynes, appuyée près du Conseil suprême par
M. Lloyd George avant la signature du
traité de Versailles, et reprise aujourd'hui
par une partie de la presse britannique. Pendant la Conférence de la paix, une Commission d'experts avait étudié à fond toutes les
questions relatives à la Haute-Silésie. Elle
avait conclu, à l'unanimité, paraît-il, à l'annexion de cette province à la Pologne. Elle
avait reconnu que, abstraction faite des raisons ethniques et politiques, la Haute-Silésie
e rattachait économiquement à la Pologne
Que nos confrères anglais se reportent donc à
le para discours a est pas non plus rasde rattachait economiquement à la zoussia Que nos confrères anglais se reportent donc à ces conclusions élaborées à loisir par des hom-mes compétent au lieu de s'approprier les arguments des outsiders de la politique. Et que les ministres allemands cossent de nous que les ministres allemands cessent de nous opposer de prétenduce constatations de fait catégoriquement démenties non seulement par les experts étrangers dement qualifés, mais aussi par les ingénieurs et les propriétaires allemands dans des rapports officiels que chacun peut lire.

Le différend juridique serait relativement facile à résoudre. Mais on se trouve en présence d'un conflit de volontés. On attend là Meland

kilos

KOPPEL S-LILLE

ATION A

ANIQUES

Paris (9°) RS - Tél. : 1847

ARTÉSIA

EIL avoir

E UBAIX

AID

A. G ...

CONSEIL DES MINISTRES Le gouvernement renonce au projet de lèvement de la taxe sur le chiffre d'affaire

Paris, 3 juin. — Le Conseil des ministres, iduni ce matin, n'est occupé notamment de la question du relèvement de la taxe sur le diffre d'affaires et a cuvisagé les disposițions par lesquelles îl pourrait être suppléé à cette mesure, M. Doumer ayant informé ses collègues qu'il retirait ses projets.

LE LEGS AMÉRICAIN DE DEUX MILLIONS DE DOLLARS

M. Loucheur dit qu'il sera consacré hax enfants malingres des regie

Nous avons anuoncé le legs de 2 millions le dollars — soit au taux actuel du dollar près de 2 millions de francs — fait par M. Frank H. Bush, de Grobe City (Pensylvanie), en favenr des habitants des régions sinistrées de France et de Beiglue.

M. Loucheur avait chargé le Comité supérieur de coordination des secours, que préside M. Fournier-Sariovèze, député de l'Oise, d'établir les modalités de la répartition de ces fonds.

d'établir les modalités de la répartition de ces fonds.

Après exames de la question par M. Fournier-Sariovèse, M. Loucheur vient d'adresser su notaire de Grobe City une lettre dans
laquelle di luit qu'il accepte, an mon des
malheuceuses régions sinistrées, le dos généreux fait par M. Frank H. Buhl; que,
quand le legs aura été légalement attribué,
la somme sera partagée entre les deux nations
intéressées, au prorat fixé par la commissien des réparations, soit 5/6 pour la France
et 1/6 pour la Belgique; que l'intention de
Comité de coordination des secours est d'attribuer cette somme à une foudation, qui
perpétuerait le souvenir et le nom de M.
Frank Buhl, en faveur des enfants mallogres
et malades des régions sinistrées.

Voir, page 2, nos DÉPÉCHES e la DERNIÈRE HEURE.

CONTRE LA PRESSE RÉGIONALE

Ue journal cocialiste Illiois, le « Cri du Nord, a entrepris, il y a quelques semaines, une violente campagne contre les industriels sinistres du Nord.
Faissing écho aux prétendues révélations de M. Inghels. député socialiste du Nord, le « Cri du Nord » accuse tous les industriels sinistrés d'avoir touché des dommages de guerre très élevés. De la façon dont cette polémique est présentée, avec l'argumentation sophistique naturelle aux dirigeants du socialisme, le lectapr doit en arriver forcément à croire que le seul fait, pour un industriel, d'avoir reçu des avances en rapport avec l'étendue de ses dommages, constitue une forfaiture.

Or, pourquoi la foi des réparations a-t-elle

forfatture.

Or, pourquoi la fol des réparations a-t-elle donc été faite? Si d'on n'avait pas permis, par ces versencets, la reconstitution rapide des usines, toute rejuise du travait eût été rendue impossible. Et les ouvriers et employés se seraient vite trouvés dans la misère.

Tans es conditions, comment supposer que

Dans ces conditions, comment supposer que la presse régionale aurait pu appuyer une campagne qui apparait manifestement comme

los :
« Il (M. Inghels) explique los raisons du silence
de tous les journaux régionaux, à l'exception
du « Cri »
Tous — ou presque tous — font partie du
consortium Loucheux, Celui-ci ne tient nullement
à ce que les scandales qui pullulent dans les contrées dévantées soient révélés.
» Des rédacteurs en chef — et non des moindres — font partie d'un comité chargé de « pluner » les sinistrés. »

Le « Cri du Nord » n'a pas osé préciser ces accusations, ni citer les noms des confrères qu'il incrimine. Tous les journaux régionaux autres que le « Cri du Nord » sont donc visés

autres que le « Cri du Nord » sont donc visés par cette calomnie.

La plupart ont déjà protesté contre elle et relevé la déloyanté du procédé. Quand on lance de telles accusations, on ne s'arrête pas en route par crainte des poursuites. On va jusqu'au bout. On dit la nature du crime et les noms des coupables. Le « Cri du Nord » ne l'ayant pas fait, nous nous associons à nos confrères lillois pour exiger de lui qu'il ait le courage de parler franchement et clairement.

ment et clairement.

En attendant, nous continuerons à servir de notre micux les intérêts de tous nos concitoyens, des sinistrés en particulier, que nous n'avons jamais « plumés » mais auxquels, plus souvent que le « Cri du Nord », nous avons contribué à apporter de l'aide et à faire rendre justice.

On a pu voir, par la lacture du compte cendu de la séance de vendredi à la Cham

rendu de la scance de vendredi à la Chambre, à quoi se ramènent les révélations annoncées par M. Inghels et le « Cri du Nord ». A une harangue de réunion électorale socialiste, ni plus ni moins.

M. Loucheur a facilement fait justice de ces accusations, dans un discours magnifique, opposant à de vaines déclamations, le langage du bon sens et de la vérité, applaudi par la grande majorité de la Chambre. Et le débat a cu sa conclusion naturelle par le vote, d'un ordre du jour rendant hommage à l'énergie des habitants des régions dévastées, et approuvant les déclarations de M. Loucheur.

Mais, il n'en reste pas moins que le « Cri du Nord » a mené contre toute la presse régionale une indigue campagne qui ne repo-

gionale une indigne campagne qui ne repo sait que sur la haine de parti.

LES QUOTIDIENNES

LES VRAIS COUPABLES

Il a failu quelques incidents graves pour que le gouvernement se décidât, enfiu, à met-tre un terme à l'impudente propagande bol-cheviste en France. Les mesures que les pou-voirs publics ont prises contre les commu-nistes ont été imposées, on peut le dire, par

les événements et l'opinion.

Pendant des mois et des mois, la presse et les meneurs révolutionnaires ont pu tout à et les meneurs révolutionnaires ont pu tout a leur sise, avec la complicité tacite du pou-voir , poursuivre dans le pays une odieuse campagne d'amfipatriotisme. Chaque jour les feutiles officielles du socfalisme extrémiste excitaient le peupie à la révolte et les jeunes soldats à la rébellion. Nos dirigeants laissaient faire, estimant sams doute que le dogme de la liberté excusait toutes les licences, même les plus dangreuses, et se réservant d'interveplus daugereuses, et se réservant d'interve-nir quand, de la théorie, les malheureux don on avait bourré le cume, passeraient à la

pratique.

Ce moment est arrivé. Les appels à la désertion et à la crosse en l'air ayant été écontés par quelques conscrits, des actes pénibles d'indiscipline se sont produits dans quelques camps et casernes. L'autorité réprima avec la sévérité nécessaire ces manifestations d'antimilitarisme prutique et, une fois encore, de jeunes soldats intoxiqués par les feuilles socialistes furent frappés.

Au fond, les coupables étaient surtout des victimes et les vais responsables pouvaient continuer à exploiter, à autant le coup de plume ou le coup de... gorge, la veine autimilitariste et antipatriotique.

Certains le firent avec un cynisme qui soulera l'ophison et força le gouvernement à agir. Evidemment, il est un peu tard; beaucoup de mai se trouve déjà fait et il eût été infiniment préférable d'arrêter la campagne à ses débuts.

Mais il faut féliciter quand même le ministre Briand d'avoir passé outre les crès de rase des agents de Léuine et les protesta-

Mais il faut feliciter quaga meme le minis-tère Briand d'avoir passé outre les crès de rage des agents de Léuine et les protesta-tions larmoyantes des alliés politiques de-communistes, pour cutreprendre le procès d'une organisation soviétique sur le sol fran-cels.

d'une organisation soviétique sur le sou mandrais.

Il faut féliciter le ministère au nom de l'intérêt général qui souffre d'une propagande dont le résultat le plus clair est d'empêcher la France de se relever. Il faut le féliciter de prendre, un peu tardivement mais franchement, la défense du peuple coatre les mauveis bergers qui cherchent à l'entraîner dans les aventures périlleuses.

Quand un parti en des hommes sont un danger pour le pays, l'Etat a le devoir de leur barrer la route et de les empêcher de nuire.

L'Exposé de M. Wirth UNE CAMPAGNE DE CALOMNIES Une Proposition

député du Nord

CREATION D'UNE COMMISSION DE LIQUIDATION DES ALLOCATIONS MILITAISES

Nous avons annoncé, hier, que M. L. Pasqual, député du Nord, l'actif et dévoué défenseur des combattants et prisonniers, avait déposé à la Chaubre une proposition de résolution syant pour objet d'instituer dans chaque arrondissement une «Commission de liquidation des allocations militaire», qui garantirait les droits des feumes des mobilisés privées du bénéfice de l'allocation nilitaire.

Velvi le texte de cette proposition qui est actuellement soumise à la «Commission des pensions militaires, primes et allocations, de guerre »:

guerre »:

On a distribué dernièrement le rapport fait par notre cellègue Philippoteaux, au nom de la Commission des régions libérées chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à accorder aux familles des démobilisés des régions libérées un nouveau délai de deux mois pour le dépôt des demandes de rappel d'allocations militaires auxquelles elles peuvent avoir droit.

d'allocations militaires auxquelles elles peuvent avoir droit.

Cette mesure, qui s'impose, est cependant incomplète. Permettre aux retardataires de déposer leurs demandes. c'est bien; mais obtanir la revision des dossiers « solutionnés » de la façon que l'on sait, serait mieux.

Les démobilisés des régions libérées rentrés dans leurs fopers ont été plutôt surpris d'apprendre que leurs familles n'avaient rien ou très peu touché des allocations pourtant distributées en France libre avec une véritable libéralité.

En régions envahies, il est vrai, fonction-

ble libéralité, En régions envahles, il est vrai, fonction-nnient des commissions et des municipalités réduites qui le pouvaient que se conformei aux lois en vigueur à la déclaration de guerre et qui ignoraient tout des mesures édictée en faveur des familles des mobilisés.

en faveur des familles des mobilisés.

Mais après l'armistice, le devoir impérieux s'imposait de revisor los dossiers d'allocations militaires. d'examiner avec soin les nouvelles demandes présentées et d'appliquer avec le même esprit de bienveillance les lois d'assistance aux familles des soldats, que le l'arleuent avait successivement votées au cours de la guerre.

Il n'en a rêce été, et dans l'arrondissement d'Avesnes, par exemple, l'autorité préfectorale se trouve en présence de dossiers « solutionnés » pour lesqueis elle ne peut rien.

Par dossiers « solutionnés », j'entenda ceux qui ont été examinés une première fois par une commission cantonale de guerre, parfois par une commission dite d'appel, voire par la Commission supérieure.

Ced dessiers renferment des pièces revêtues de tous les cachets possible : ils sont donc légalement solutionnés; est-ce à dire qu'ils l'ont été justement?

Il faudrait, pour l'affarmer, a'avoir pas lu certains attendus comme celui-ci :

« Attendu que le sieur X... a repris son travail sitôt d'émobilleé, rejette la demande de rappel. » Mais après l'armistice, le devoir impérieur

de rappel. »

Ici, c'est un petit herbager qui possédait

Ict, c'est un petit nerbager qui possédati quatre vaches en 1914 et dont la femme n'a pas été plus épargnée que les autres par les réquisitions. La commission cantonale accorde l'allocation. Le sous-préfet fait appel de cette décision qui est néanmoins confirmée. Nouvel appel du sous-préfet devant la Commission supérieure qui décide qu'aucune allocation uest duc à la femme ni aux quatre enfants que ce pollu a abandonnés pour défendre le pays.

one ce point a accument pays.

Un dernier exemple:
Une mère de famille, six enfants, dont le mari, R. A. T., a été ramassé à Maubeuge et emmené en Allemagne, d'où il reutre, après cinquante-deux mois de captivité, imprès cinquante-deux mois de travailler, réclame le incapable de travailler, réclame le

rappel d'allocation. Elle fait démarches sur démarches, frappe A toutes les portes, fournit certificats sur certificats établissant nettement sa situation d'indigente. Elle aboutit à faire envoyer son dossier devant la Commission supérieure qui, avec une sereine indifférence, rejette la de-

pu so passer de seconts et qu'eile est a l'abri du besoin... »

La revision de ces dossiers refusés s'impose donc. Il faut qu'une commission spéciale, siégeant non pas à Paris, mais au cheflieu d'arrondissement, soit instituée pour exnaniner, à nouveau, tous ces dossiers, en s'attachant à vérifier, avec le plus grand soin, les renseignements qui ont été souvent fournis avec une discutable exactitude. Il faut que les antéressés puissent s'expliquer devant cette commission dans laquelle des représentants des combattants ont leur place toute marquée.

soumettre à vos délibérations la prope de résolution suivante : PROPOSITION DE RESOLUTION

La Chambre invite le Gouvernement à insti-tuer, dans chaque arrondissement des Régions libérées, une Commission spéciale dite « Commis-ter de libérées, des ellections militaires »

libérées, une Commission speciale dite à Commis-sion de liquidistion des allocations militaires ». Cette Commission, composée de trois membres désignée par le préfet, trois membres élus par les associations d'anciens combattants, démobi-lisée, mutilés, veuves et orphéliss de guerre et présidée par le président du tribunal civil, aura pour mission d'examiser, à nouveau, les deman-des de rappel rejetées par les précédentes com-missions et aura le pouvoir de provoquer les explications des intéressés ou de les entendre. Les décisions de cette Commission seront défi-nitives et sans appel.

Un Centre d'études d'infanterie et un Centre d'études aéronautiques à Versailles

Versailles, 3 juin. — Prochainement fonctionners à Versailles, à titre provisoire, un ceutre d'études d'infanterie et un centre d'études aéronautiques. Cas centres d'études sont appelés dans l'avenir à recevoir des élèves de Saint-Oyr à leur sortie de l'école, ainst que des officiers d'infanterie, au moment de leur passage d'un grade à un autre. Exceptionnellement cette année, le centre d'études-recevra le 20 juin, 200 officiers supérieurs de toutes armes, pour y sulvre des cours de tactique de l'infanterie pendant quinze jours. Puis les officiers de cavalerie, d'artillerie et u géale, iront dans les écoles d'instruction de leur arme, pendant que les officiers d'infantarie reservoir au centre de Versailles.

A LA CHAMBRE de M. L. Pasqual Les avances sur les

SE SOUVENIE, C'EST SERVIE

L'INTERPELLATION DE M. INGHELS

UNE IMPRESSIONNANTE RÉPONSE DE M. LOUCHEUR

LA DEMANDE D'ENQUÊTE EST REPOUSSÉE VOTE DE L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE PAR 457 VOIX CONTRE 67.

L'INDEMNITÉ DE VIE CHÈRE DES RETRAITÉS

SEANCE DU MATIN :

Le débat sur la Marine

Paris, 3 juin. — Après une discussion qui dura toute la matinée, on a adopté l'ordre du jour Penise sinei conçu:

« La Chàmbre, confiante dans le Gouvernement pour prendre sans d'élat toutes les dispositions qui permettront de rétablir le travail normal dans les areanaux, passe à l'ordre du jour. »

Séance levée à midi. — Séance à 15 heures.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI Paris, 3 juin. — La séance est ouverte à beures 05, sous la présidence de M. Raoul

15 heures 05, sous la présidence de M. Raoul Péret. MM. Léon Bérard et Gaston Vidal sont au banc du Gouvernement. L'INDEMNITÉ DE CHERTÉ DE VIE

DES RETRAITÉS L'interpellation de M. Bouyssou

M. DOUMER REPLIQUE

M. DOUMER REPLIQUE

M. Doumer répond de sa place. Le ministre
des Finances, dit-il, ne peut, an-elà des disponibilités budgétaires pour l'application des lois.

M. Doumer. — Il ne faut pas oublier que ces
lois ont été particulièrement favorables aux peutits retraités, dont les pensions de 700 fr. et audessous, ont été portées d'un coup à 1.500 fr.
Cette loi a été votée après consultation et avec
le concours des représentants des fonctionnaires
de Etat.

M. Doumer. — Si j'si l'air rébarborif quand je
défends le budget de l'Etat, je n'ai cependant pas
un cœur de pierre. Je connais bien le personnel
cuvrier. Je promets de faire tous mes efforts
pour déposer le plus tot possible la loi générale
des pensions. (Vifs applaudissements sur tous
les bancs).

des bancs).

MM. Tranchant, Santériou, Flori, About expriment leur confiance dans le ministre des Finances

ment leur confiance dans le ministre des Finances pour relever les trop petites pensions. M. Rognon rappelle au ministre qu'il avait dé-laré au cours de couversations récentes qu'il rouverait la possibilité de comprimer en même emps le budget de la Guerre. M. Bouyssou revient à la charge pour deman-ler au ministre des Finances des acres précis.

ete au ministre des l'induces des aomes précia. des promesses ne suffissent plus.
M. Doumer, — La loi ne peut être modifiée que sar la loi. Le ferai tous mes efforts pour vous lonner satisfaction. mais c'est vous qui avez sup-rimé le 25 mai 1920, les majorations des pen-ions et l'indemnité de vie chère à partir du 31 fécembre 1920.

décembre 1920.

L'ORDRE DU JOUR DE M. BOUYSSOU EST VOIÉ

La discussion générale est close. Le Président donne lecture de l'ordre du jour de M. Bouyssou et de nombreux édputés, cet ordre du jour, qui est fort long, constate la détresse matérielle dans laquelle se débattent la grade majorité des retraités civiles ci militaires.

Il affume la résolution de la Chambre de donner satisfaction aux petits retraités, et à cet effet, invite le gouvernement à déposer dans un délai très rapproché, des projets:

1. Pour le rétablissement de l'indemnité de vie chère de 720 fr., à titre temporaire;

2. Pour étendre l'application de la loi du 25 mars 1920. à toutes les catégories de retraités civils et militaires de France, d'Algérie et des colonies;

L'abbé L'emire intervient en faveur des petits retraités, L'abbé L'emire intervient en faveur des petits retraités des communes.

M. Taurines preud également la défense des potits fonctionnaires retraités.

M. Outrey. — Je veux profiter de l'occasion pour demander que l'inégalité de traitement qui

existe entre les retraités qui émargeaient au bud-get municipal et ceux qui émargeaient au budget apécial des éclonies cesse. L'ordre du jour de M. Bouysson est adopté à l'unanimité des 581 votants.

L'INTERPELLATION DE M. INGHELS

L'ordre du jour appelle la discussión de l'in-terpellation de MM. Inghels et Sembat sur les avantages pécuniaires accordés à certains gros s'mistrés des régions dévastées. à l'exagération du coefficient de remplacement de dommages de guerre, et au manque de contrôle des avances industrielles. M. Lescheur est au banc du Gouvernement. Le député socialiste du Nord monte à la tri-bune;

Le député socialiste du lord moute a la tra-bane. M. Ingheis. — Un Consortium a étabil des ra-mifications dans joutes les administrations pour récupérer les indemnités. L'orateur rappelle les déclarations de M. Lou-cheur à propos des petits sinistrés qui se plai-quent, et dont il dépiner les soufirances. On la-puent, et dont il dépiner les soufirances. On la-puent et dont il dépiner les valeties est ré-cupéré par les a bouffa-tout-eru » qui se sont éta-bils dans nos régions.

la complicité de l'administration, au détriment de l'autre.

Depuis ma dernière intervention, j'ai reçu des documents aui me déterminent à interpeller. Dans les régions libérées, il ny a plus aucune rétenue. Le «système D» et la vionité dominent tout.

M. Ingheis renouvelle ses précédentes déclarations. Il affirme que certaints industriels out réalisé des bénéfices acandaleux sur les dévastations.

M. Ingheis, poursuirant son interpellation, rapplle que le premier aoin des Allemands, fut de l'autre de l'écouter.

M. Barthe. — La Chambre n'entend pas M. Inghei et premier aoin des Allemands, fut de l'autre de l'écouter.

M. Barthe. — La Chambre n'entend pas M. Inghei et premières dans les régions du l'allemands, fut de l'autre de l'écouter. Depuis ma dernière intervention, j'ai reçu desdocuments qui me déterminent à interpeller. Dans
les regions libérées, il n'y a plus aucune retenue.
Le « système D » et la vénalité dominent tout.
M. Inghels renouvelle ses précédentes déclarations. Il affirme que certains industriels ont réalisé des bénéfées seandeleux sur les dévastations.
M. Inghels, poursuivant son interpellation, rappelle que le premier coin des Allemands, fut de
râfier les matières premières dans les régions du
Nord; mais, dit-il, l'affaire Martinage a établi que
M. Martinage, inculpé d'intelligences avec l'enmemi, et d'autres industriels, ont touché des indemnités pour des matières premières avec lesquelles ils ont travaillé pour le compte de l'enmemi.

demintes pour des inatieres premières avec lesquelles ils ont travaillé pour le compte de l'enmenti.

M. Marcel Habert. — La justice est saisie.

M. Bartha. — Oui, mais la justire est asses
lente à s'émouvoir. Elle a suivi encore, dans cette
occasion, l'opinion publique.

M. Inghels. — Les filateurs de côton ont touché dernièrement des indemnités élevées. On leur
a payé leurs produits en se basant aur le taux
de 550 fr., alors que le coton était descendu à
315 fr. en novembre dernier.
Certains industriels dont les usines ne fonctionnent pas encore, et qui devaient recevoir des
matières prenières pour mettre leurs machines
en marche, out reçu ces matières et les ont revendues, réalisant ainsi un bénéfice considérable.

M. Inghés critique longuement la façon don
sont appliquées les méthodes de coefficient, et il
cité certains faits qui ont été dénoncés par des
journaux de la région du Nord, et à propos desquels M. Loucheur avait promis d'ouvrir une enquéte dès juillet 1919.

M. Barthe. — M. le Ministre, pouvez-vous nous
donner le résultat de ces enquêtes?

M. Loucheur. — Je vous répondrai tout à
l'heure.

M. Barthe. — Bien. bien.

m. Bartine. — Fren. Dien.

M. Inghels. — Jai, entre les mains, des documents qui prouvent que pius de 2 milliards ont été ainsi verrés à une centain. d'industriels.

D'orateur cité le cas d'une maison qui a reçu 65 millions 255.000 francs.

M. Inghels déclare qu'il est efforcé de tirer au clair les bruits qui courent à Lille, au sujet des abus qui ameutent l'opinion publique.

M. Ploet dit qu'une société du Nord a touché la bagatelle de 107 millions (mouvements) à titre d'avance sur les domanges de guerre. Cela ressort du bilan mêne de in société. Les travaux effectués éélèvent à 48 millions.

M. Inghéla cic le nom de plusieurs maisons qui ont touché des millions. Dans l'une de ces maisons, dit-il; if aut remarquer que l'architecte directeur des fevrices de la Reconstitution. (Mouvements.)

directeur des Services de la Reconstitution. (Mouvements.)

Je regrette maintenant d'avoir à mettre en cause un de nos collègues, M. Crespel, qui, slors qu'il avait proclamé. à la tribune de la Chambre, qu'il aimerait mieux rester dans ses ruines que de les voir construire par certains moyens, a demandé deux millions pour une modeste usine. M. Crespel. — Et la touché combien?

M. laghels. — Moins de 350.000 francs.
M. Crespel. — Il faut le dire. Je demande d'allieurs la parole.

M. langhala. — Mais le fait qui me saute aux

urs la parole.

M. lughels. — Mais le fait qui me saute aux ux, est que M. Crespel a demandé 2 millions

M. Inghels. — Mais le fait qui me saute sua reux, est que M. Crespel a demandé 2 millions our une petite usine. (Mouvements divers.) M. Inghels mettant en cause un journal qui, sit-il, fut le seul journal qui travaillat pour les Allemands. M. Delesalle proteste et dit que le seul directeur de journal condamné par les Allemands et envoyé en Lithuanie, ce fut le directeur de e journal. M. Inghels. — Mais ce journal a touché plus de deux amillions, peut-être pour ses travaux de guerre. (Vives protestations sur de nombreux sanes).

ancs).

M. Delesalle. — Je vous demande simplement combien votre organe a touché. M. Bracke. — C'est la propriété de M. Mille-

rand.

M. Inghels. — Je n'al pas vérifié, mais on m'a dit 150.000 francs.

M. Inghels énumère certaines entreprises du Nord qui ont reçu des millions comme avances sur les dommages de guerre. Il s'indigne qu'en face des ruines d'Armentières, ou souffert des maiheureux, se dressent déjà les murs blancs d'un château reconstruit avec les avances pour dommages de guerre.

d'un château reconstruit avec les avances pour dommages de guerre.

M. Ritlard de Verneuil, — Dans notre région, Il n'y a pas un seul château relevé et j'espère qu'il n'y en aura pas tant qu'il y aura encore une seule maison à relever (Viis sppland).

M. laphels. — Le propriétaire d'un hôtel à Lille, pour leque les dommages swaient été établés à 800,000 fr., n'avait rien pu toucher, maigré toutes ses recommandations, loraqu'il eut la boune fortune de recevoir la visite d'un ministre influent. Le propriétaire lui dit : « Monsieur le Ministre, l'Etat me doit 800,000 fr., depuis un an je n'ai rien touché. » Le ministre sourit, comme M. Loucheur sait sourire, et engagea notre propriétaire à s'arresser à l'Office de reconstruction industrielle. m. Hillars de Verneul. — Dans notre région, in ya pas un seul château relevé et jespice qu'il n'y en aura pas tast qu'il y aura encore une seule maison à relever. (Vifs applaud.).

M. Inghels. — Le propriétaire d'un hôtel à Lêlle, pour lequel les dommages avaient été évalués a 800.000 fr., n'avait rien pu toucher, maigré toutes ses recommandations, lorsqu'il eut la bonne fortune de recevoir la visite d'un ministre infiguent. Le propriétaire à Le ministre sourit, comme M. Loucheur esit sourire, et engages notre propriétaire à s'adresser à l'Office de reconstruction industrielle.

M. Iughels continuant son développement, met en cause son colègue du Nord, M. René Lefebre, qui, dit-il, est membre du Conseil d'administration den side du la regu d'importantes avances.

M. René Lefebres. — C'est une indignité que de so servir de tels arguments. Je ne fais plus pantie de ce Conseil d'administration depnis 1919.

M. Hughels continuant son développement, met en cause son colègue du Nord, M. René Lefebre, qui, dit-il, est membre du Conseil d'administration de niu salve de so servir de tels arguments. Je ne fais plus pantie de ce Conseil d'administration dennis 1919.

M. René Lefebres. — C'est une indignité que de so servir de tels arguments. Je ne fais plus pantie de ce Conseil d'administration depnis 1919.

M. René Lefebvrs. — C'est une indignité que de sa servir de tels arguments. Je ne fais plus pantie de ce Conseil d'administration depuis 1919. Ce que vous dites est faux et je ne tolérerai pas ces insinantions. C'est honteux.

M. Inghels est encore vigament pris à partie par divers députés.

M. Inghels fait le tableau des souffrances et des privations des petits sinistrés. Il rappelle au ministre les promesses qu'il a faites à ces braves gens, promesses qu'il a faites à ces braves pour etable les promesses qu'il a faites à ces braves pour établir les documents qui leur font défaut, et lorsqu'ils réclament, on les brime et on leur fait subir toutes aortes de vexations.

M. Inghels. — Nous allons parler si vous voules de l'Office de reconstitution industrielle. L'orateur critique aprement les agiasoments de cet Office, qui n'a pas rempi sa mission. En ce qui concerne la reconstitution industrielle, les quatre cinquiàmes restent à faire. 78 p.c. des ajnistrés n'e souchent que 21 p.c. des avances déjà payées, la proportion ent donc renversée, tout aux gros, rien aux petits. (Applaud à l'extr. gauche, vives protertations sur les autres bancs).

M. Inghels continue le développement de son interpellarion. Il e attaque à présent aux averviers administratifs qu'il trouve trop compliqués.

M. Delesalle linterroupt avec indignation de la distance de

cupéré par les choules-tout-eru » qui se sont éta-blis dans nos régions.

M. Inclessille linterrompt avec indignation pour dire que les industriels du Nord ont fait ad-mirablement fleur devoir, acceptant de gros sacri-trés: les riches et les paurres. Les crédits votés sont répartis à la légère. Les indemnités sont de les industriels de gros sacri-sont répartis à la légère. Les indemnités sont de les ouvriers.

M. Barthe. — La Chambre n'entend pas M. Inghels qui dit des choses d'une gravité. exceptionneile.

M. Loucheur. — L'interpediateur a apporté un certain nombre d'allégations dont M. Barthe vient de signaler la gravité. Je me de l'interrompre, mais je demande à la Chambre de me laiser la faculté de récondre ce soir.

M. lagheis continue son discours. Il affirme que certains fonctionnaires sont choisis par l'Uniess des Ministrés. Les services de la recessitutior ont recu l'ordre de donner a four de faveur à l'examen des dossiers de cette société.

M. lagheis «attaque ensuite au Crédit National qui, d'apprès lui ne remplit pas la missior qui lui a été confée. Il conne connaissance à la Chambre de tout le dossier d'une affaire au cours de laquelle les rapports d'experts ont fait l'objet de différentes maneauvres.

M. lagheis conclut en disant que le scandale est que les industriels benéglient d'un tour de faveur et que sur les ruines planent des capitalistes et des financiers qui accaparent les dommages de guerre. Leurs organisations agissent sur le Sénat, sur la Chambre, sur le Crédit National. Je demande à la Chambre la nomination d'une Commission d'enquête. Vous verrez que les faits apportés à la tribune n'ont pas été exagérés. (Apripiaudissements à l'extreme-gauche).

M. LOJCHEUR REPOND

M. LOUCHEUR REPOND

M. Leucheur monte à la tribune.

M. Leucheur monte à la tribune.

M. Leucheur remercie la Chambre d'avoir consenti à l'entendre ce soir.

Le ministère ce soir.

Le ministère ce soir.

Le ministère ce soir.

M. Leucheur. — Appelé en 1910 devant le groupe des régions libérées, je me rappelle qu'en 1919 une pression fut faite par tous les représentants des régions libérées, jeur en papelle qu'en 1919 une pression fut faite par tous les représentants des régions libérées pour que le gouvernement accorde les avances les plus larges aux innex. C'est par une série de dirpositions lécis'auties successires que l'Office de la Réconstitution, jaquastralla fut coganise de l'entenance. Aucune opposition ne vint de ce côté-ci de la Chambre. (Le ministre désigne l'extrema-gauche.) Be 1019. 2-345 millions furent payés pour la reconstitution industrielle; en 1920, alor que je fattais pas ministre, la Chambre a, je l'en-ééicite, voté à milliards et enfin, en 1921, sur un fétais pas ministre, la Chambre a, je l'en-ééicite, voté à milliards et enfin, en 1921, sur un fétais pas ministre, la Chambre a je l'en-ééicite, voté à milliards et enfin, en 1921, sur un fétais pas ministre, la Chambre a je l'en-ééicite, voté à milliards et enfin, en 1921, sur un fétais pas ministre, la Chambre a je l'en-ééicite, voté à milliards et enfin, en 1921, sur un fétais pas ministre, la Chambre a decidé de fixer la pape-portion des sommes consacrées à la reconstitution industrielle à l'agriculture et au payement des dommages.

M. ingheis a parlé des grosses sommes payées

tion industrielle à l'agriculture et au payement des dommages.

M. lugheia a parlé des grosses sommes payées à certains industriels. Je m'étonne seulement qua certaines de cex sommes ne solent pas pius devées. En effet. M. Inghels a qublié de mettre en face des sommes payées à ces industriels, les sommes qui leur charte de dantin out touché environ 107 millions, c'est edantin out touché environ 107 millions, c'est extendit par le continuation de la chiffres ronds, Malheureusement les Hauts-Fourneux d'Assin n'ont touché encore que 107 millions et il faudra encore 3 ou 4 ans pour que ses admirables Hauts-Fourneux aiest repris leur cutvité.

admirables Hauts-Fourneaux aient repris leur activité.

Je suis également surpris que M. Ingheis sit dénoncé comme scandale les mesures que y'el prises pour prévenir les scandales.

Le ministre donne alors connaissance à la Chambre du montant des donmages payés sus industriels, un peu plus de 7 milliards, soit à pour cent environ des dommages. On a prétend que le département du Nord avait été favorisé Ce département a en effet touché 54 pour cent de ces dommages. Mais les dommages du Norr représentent 52 pour cent des dommages industriels totaux. La proportion a donc été, à peu de choses près, observée. (Très bien, très bien).

Le ministre ajoute que l'Etat doit encore 763 millions sur les sommes employées par les industriels.

riels.

M. Inghels. — A Roubaix, un industriel a fait

soit la moitié de ce qu'ils sur recu courages.

M. Levcheur ajonte que les attaques de M. Luychels contre l'Union des Siniatrés sont injustes. Il est bon que les misiatrés contituent de delleu misons. On ne peut leur reprocher d'avoir abund de son influence, puisque sur 1.800 dessiste ladustriels constitués par elle, un soul a été, un par la commission centonale. L'inte s'one conce été examinés. (Elres et againt de la commission centonale 1.700 s'one par la commission centonale 1.700 s'one particular la commission centonale 1.700 s'one par la commission centon